

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL  
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT, SITUÉE AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL  
LE 15 JANVIER 2024, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M<sup>ME</sup> MARIANE PARÉ, MAIRE

#### Sont présents :

M<sup>me</sup> Mariane Paré, maire  
M. Vincent Dodier, conseiller  
M. Réjean Simard, conseiller  
M<sup>me</sup> Domenica Guzzo, conseillère  
M<sup>me</sup> Marjolaine Larocque, conseillère  
M. Réjean Cloutier, conseiller  
M<sup>me</sup> Isabelle Bibeau, conseillère

#### Secrétaire d'assemblée :

M<sup>me</sup> Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023
4. Suivi des comités
5. Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour
6. Correspondance
  - 6.1 Correspondance générale
  - 6.2 Demande de don
    - 6.2.1 Gala des mérites scolaires – Polyvalente Louis-Saint-Laurent
    - 6.2.2 La relève du Haut-Saint-François
  - 6.3 Cotisation et adhésion
    - 6.3.1 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ
    - 6.3.2 Contribution à Tourisme Haut-Saint-François
  - 6.4 Demande d'appui
  - 6.5 Représentation
  - 6.6 Invitation
7. Administration
  - 7.1 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
  - 7.2 Budget alloué au marché public
  - 7.3 Embauche d'un préposé à la patinoire au parc Jocelyn-Gouin
  - 7.4 Honoraires comptables
  - 7.5 Nomination aux comités
  - 7.6 Modification à l'horaire de l'agent de développement
8. Transport – Voirie

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 8.1 Entente intermunicipale avec la Municipalité de Weedon pour le partage d'une caméra d'inspection
  - 8.2 Plan de gestion des actifs en eau
  - 8.3 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
  
  - 9. Sécurité publique
  
  - 10. Urbanisme
    - 10.1 Demande d'approbation pour l'obtention d'un permis de démolition d'une grange désaffectée, datant d'avant 1940, construite en 1919
  
  - 11. Hygiène du milieu
  
  - 12. Loisir et culture
  
  - 13. Développement
  
  - 14. Trésorerie
    - 14.1 Comptes
  
  - 15. Avis de motion
  
  - 16. Présentation et dépôt de règlement
  
  - 17. Adoption de règlement
    - 17.1 Règlement 2024-289 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2024
  
  - 18. Divers
  
  - 19. Points du maire et suivi des activités du mois
  
  - 20. Présentation de projets citoyens
  
  - 21. Période de questions
    - 21.1 Réponses aux questions des citoyens
    - 21.2 Questions des citoyens
  
  - 22. Clôture de la séance
  
  - 23. Levée de la séance
- 

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents forment le quorum, M<sup>me</sup> Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h.

### **2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2024-001**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023  
RÉSOLUTION 2024-002**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

**QUE** le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. SUIVI DES COMITÉS**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**6. CORRESPONDANCE**

**6.1 Correspondance générale**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 4 décembre 2023.

**6.2 Demande de don**

**6.2.1 Gala des mérites scolaires – Polyvalente Louis-Saint-Laurent  
RÉSOLUTION 2024-003**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a reçu une demande de contribution financière dans le cadre du Gala des mérites scolaires 2023-2024 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce gala souligne notamment le talent des élèves dans différentes matières ainsi que leurs efforts, leur persévérance, leur amabilité, leur personnalité, leur participation citoyenne dans leur Cité-école et au sein de cette communauté et bien plus encore.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell offre une contribution de 50 \$ au Gala des mérites scolaires 2023-2024;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2.2 La relève du Haut-Saint-François  
RÉSOLUTION 2024-004**

## **LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de don de la Relève du Haut-Saint-François, pour la quatrième édition du projet « Dans MON sac à dos », qui est un organisme communautaire famille à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Dans MON sac à dos » permet à des familles du Haut-Saint-François vivant une situation financière précaire d'avoir accès à du matériel scolaire neuf et usagé gratuitement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell soutienne financièrement la Relève du Haut-Saint-François en offrant un don de 50 \$;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.3 Cotisation et adhésion**

#### **6.3.1 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ RÉSOLUTION 2024-005**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) est un organisme ressource pour les directeurs généraux des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette adhésion donne accès à un programme de formation en ligne spécifiquement adapté aux gestionnaires municipaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'adhésion de M<sup>me</sup> Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, soit renouvelée pour la somme de 495 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 494.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.3.2 Contribution à Tourisme Haut-Saint-François RÉSOLUTION 2024-006**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite conserver un point d'information touristique sur son territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité effectue une contribution à Tourisme Haut-Saint-François, d'une somme de 500 \$;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 494.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.4 Demande d'appui**

### **6.5 Représentation**

### **6.6 Invitation**

**7. ADMINISTRATION**

**7.1 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection  
RÉSOLUTION 2024-007**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 2022-003, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement les sommes nécessaires au fonds pour qu'il soit suffisant, et ce, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale afin de pourvoir au coût de cette élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la Loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la Loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 6 250 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QU'**une somme de 6 250 \$ soit affectée au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'exercice financier 2024;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le poste 02 140 00 499.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Budget alloué au marché public  
RÉSOLUTION 2024-008**

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché public de Dudswell est un service municipal qui contribue au rayonnement de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché public est soutenu par une équipe de bénévoles et qu'une implication financière municipale récurrente est nécessaire afin d'assurer sa pérennité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché public de Dudswell répond à l'axe 6 de la planification stratégique, puisqu'il contribue à aménager des lieux communautaires rassembleurs, polyvalents et inclusifs, en plus de développer une approche basée sur la qualité du service à la clientèle et sur l'implication des bénévoles.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell s'engage à verser un montant de 2 500 \$ par année au Marché public;

**QUE** les autres dépenses soient assurées par un financement externe, soit des commandites ou subventions;

**QUE** les profits provenant des activités d'autofinancement et de location d'espace soient systématiquement ajoutés au budget d'opération de l'année suivante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3 Embauche d'un préposé à la patinoire au parc Jocelyn-Gouin  
RÉSOLUTION 2024-009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** M. Adam St-Louis Coates soit embauché à titre de préposé à la patinoire du parc Jocelyn-Gouin, au taux de 19,30 \$/l'heure, pour l'entretien et la surveillance, et ce, rétroactivement au 6 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.4 Honoraires comptables  
RÉSOLUTION 2024-010**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit réaliser l'audit de ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service reçue de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exécution du mandat se décrit comme suit :

- Audit des états financiers (incluant assistance à la consolidation)
- Déclarations fiscales

Et ce, au coût de 22 400 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** ces honoraires reposent sur le mandat actuel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que sur les normes d'audit généralement reconnues du Canada par L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA).

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton à réaliser ce mandat, et ce, au coût de 22 400 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 413.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.5 Nomination aux comités  
RÉSOLUTION 2024-011**

**CONSIDÉRANT QUE** madame la maire doit nommer des représentants sur plusieurs comités;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la maire a validé les intérêts des conseillers et s'est renseignée sur les compétences de chacun.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les élus soient nommés représentants des comités suivants :

COMITÉ	REPRÉSENTANTS
Comité consultatif en urbanisme CCU	Réjean Cloutier

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

	Vincent Dodier
Comité consultatif en environnement CCE	Réjean Simard
Comité loisirs/événements	Réjean Simard Domenica Guzzo
Comité Municipalité amie des aîné.e.s. MADA-Famille	Marjolaine Larocque
Comité communications	Isabelle Bibeau Mariane Paré
Comité de développement	Marjolaine Larocque
Comité de toponymie	Domenica Guzzo
Comité de la Forêt habitée	Isabelle Bibeau
Comité ressources humaines	Isabelle Bibeau Mariane Paré
Comité des travaux publics	Vincent Dodier Mariane Paré
Comité Marché public	Marjolaine Larocque Domenica Guzzo
Comité de démolition	Mariane Paré Vincent Dodier Domenica Guzzo Réjean Cloutier (substitut)

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7.6 Modification à l'horaire de l'agent de développement RÉSOLUTION 2024-012

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-017 confirmant la permanence de M. Alain Bourgeois, à titre d'agent de développement, sur une base de 35 h semaine;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Dudswell reconnaît l'importance d'ajuster l'horaire de travail de M. Alain Bourgeois en fonction des besoins opérationnels.

#### IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** l'horaire de travail de M. Alain Bourgeois passe de 35 heures à 21 heures par semaine, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. TRANSPORT - VOIRIE

#### 8.1 Entente intermunicipale avec la Municipalité de Weedon pour le partage d'une caméra d'inspection RÉSOLUTION 2024-013

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Weedon et de Dudswell ont chacune des besoins à combler relativement aux inspections des réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités concernées peuvent, en combinant leurs besoins respectifs, rentabiliser l'achat d'un équipement d'inspection et qu'elles démontrent la volonté de partager ensemble l'utilisation d'une caméra d'inspection et de ses accessoires;

**CONSIDÉRANT** le programme de financement et de développement volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – axe coopération intermunicipale*, dans le cadre du fonds régions et ruralité;

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de contribution d'aide financière a été présentée dans ce programme et que cette demande a été acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités concernées désirent déterminer les responsabilités de chacune d'entre elles par rapport au financement, à l'entretien et au partage de l'équipement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipement sera acquis par la Municipalité de Weedon et que des frais raisonnables seront facturés à l'utilisation à la Municipalité de Dudswell;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipement pourra également être utilisé afin de fournir un service d'inspection aux propriétaires d'immeubles desservi par un réseau d'aqueduc ou d'égout, à l'intérieur du territoire des deux Municipalités, moyennant le paiement des frais à 300 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal afin de conclure une entente intermunicipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell convienne d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Weedon pour le partage d'une caméra d'inspection.

**QUE** madame Mariane Paré, maire et madame Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, soient mandatées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Dudswell, les documents nécessaires à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.2 Plan de gestion des actifs en eau RÉSOLUTION 2024-014**

**CONSIDÉRANT QUE** Municipalité de Dudswell reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux afin d'assurer leur durabilité à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère ainsi que des outils afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

**QUE** la Municipalité de Dudswell s'engage à transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)  
RÉSOLUTION 2024-015**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à remplacer la glissière sur la rue des Érables et à la construction d'un trottoir de 1000 m sur la rue Main;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 435 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 348 000 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un représentant à signer cette demande.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que M. Alain Bourgeois, agent de développement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. URBANISME**

**10.1 Demande d'approbation pour l'obtention d'un permis de démolition d'une grange désaffectée, datant d'avant 1940, construite en 1919  
RÉSOLUTION 2024-016**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est situé au 729 route 255, dont le matricule est 1555-62-0442 qui est formé des lots 4 199 411, 4 199 413, 5 458 999;

**CONSIDÉRANT QUE** la grange n'est plus utilisée depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** sa structure est incomplète et/ou sérieusement endommagée;

**CONSIDÉRANT QUE** la grange n'est plus assurable;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire ait fait appel à quelques entrepreneurs pour réparer le bâtiment et que ces derniers ne sont pas intéressés, car ils le juge rendu à un point de non-retour;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire ait fait appel à un entrepreneur en déconstruction et que celui-ci juge le bâtiment trop fragile pour effectuer son travail en sécurité;

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**CONSIDÉRANT QU'**avec le temps des dispositifs de correction à sa structure ont été mis en place, mais qu'aujourd'hui ils sont devenus inefficaces;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment représente un risque d'effondrement et que ce risque augmente avec l'hiver qui approche;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux récupérables seront récupérés;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidus de démolition seront récupérés et valorisés et qu'ils passeront par un centre de tri de matériaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le sol dégagé sera récupéré pour l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** la démolition est la seule option sécuritaire envisageable possible;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier a été étudié par les membres du CCU et que ceux-ci recommandent la démolition du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier a été étudié par les membres du Comité de démolition et qu'ils recommandent également la démolition du bâtiment.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell accepte la demande de démolition de la grange située au 729 route 255, matricule 1555-62-0442, dont la grange est implantée sur le lot 4 199 411.

**QU'**une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. HYGIÈNE DU MILIEU**

**12. LOISIR ET CULTURE**

**13. DÉVELOPPEMENT**

**14. TRÉSORERIE**

**14.1 Comptes  
RÉSOLUTION 2024-017**

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

Chèques			
3486	Ascenseur de l'Estrie	Entretien trimestriel	299.10 \$
3487	Brenntag Canada inc	Produits chimiques	4 186.70 \$

**LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

3488	Canadian Tire	Petits outils – voirie	57.43 \$
3489	BMR G. Doyon inc.	Sable & abrasif	332.29 \$
3490	Cherbourg Sanitaire et Emballage	Articles de nettoyage	378.25 \$
3491	Les Débroussailleurs GSL inc.	Débroussaillage	1 086.51 \$
3492	Dist. J. M. Bergeron inc.	Pièces & accessoires – voirie	219.61 \$
3493	Distribution d’Outils E. Galipeau inc.	Petits outils-voirie	19.15 \$
3494	Donloxharmer	Entr. & rép. - parc (Bishopton)	423.18 \$
3495	Émond Diane	Éradication de la berce du Caucase	1 386.00 \$
3496	Eurofins Environex	Analyse – laboratoire	715.73 \$
3497	Estrie Électronique inc.	Remplacement vidéo - CC	983.86 \$
3498	Fonds d’Inform. sur le Territoire	Mutations - octobre 2023	55.35 \$
3499	<b>ANNULÉ</b>		
3500	Hydraulique C.T. inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	1 279.65 \$
3501	IGA Couture East Angus	Articles divers	20.97 \$
3502	JLD-Laguë	Pièces & accessoires - véhicule voirie	1 191.62 \$
3503	Lessard Clermont	Entr. & rép. - réseau routier	5 361.81 \$
3504	Marcoux Réal	Pluie - juillet 2023	569.12 \$
3505	Service de Pneus Comeau inc.	Entr. & rép. - véhicule voirie	16.68 \$
3506	Pro Pieux Estrie	Projet - sentiers vélo de montagne	3 058.34 \$
3507	Raymond Chabot, Grant Thornton	Vérification comptable	2 736.42 \$
3508	R.D.L. Martin Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	368.48 \$
3509	RE/MAX d’Abord inc.	Service professionnel	4 599.00 \$
3510	S.A.A.Q	Immatriculation – tracteur	512.25 \$
3511	Les Services Exp inc.	Honoraire - reconstruction rue du Lac	240.01 \$
3512	Climatisation St-François inc.	Résolution. 2023-255	58 637.25 \$
3513	Telmatik	Appels d'urgence	86.23 \$
3514	Terapro Agriculture	Pièces & accessoires - véhicule voirie	151.10 \$
3515	Thermoshell	Huile à chauffage – H.V. & SC	3 702.80 \$
3516	Trans. et Exc. Stéphane Nadeau	Entretien & réparation - F-H.	143.72 \$
3517	Les Entreprises Dolbec	Pièces & accessoires - véhicule voirie	510.91 \$
3518	Boulet Antonin	Contrat de déneigement	2 026.43 \$
3519	Carrière Claude	Contrat de déneigement	962.50 \$
3520	George Allen	Contrat de vidanges 2023-2024	1 042.55 \$
3521	Poulin Jetsable inc.	Contrat de déneigement 2023-2024	8 953.68 \$
3522	Blaquière Jean-Yves	Rémunération CCU	200.00 \$
3523	Laroche Stéphane	Rémunération CCU	200.00 \$
3524	Renaud Maurice	Rémunération CCU	200.00 \$
3525	Aquatech	Forfaitaire - novembre 2023	6 016.37 \$
3526	BMR G. Doyon inc.	Lumières - sentiers pédestres	279.22 \$
3527	Coopérative Nationale de L’information Indépendante	Cahiers MRC	603.62 \$
3528	Legault Shanti	Spectacles - Boîte à Cadeaux 2023	650.00 \$
3529	Long & Mcquade Sherbrooke	Évènement (câbles, enceintes, etc.)	187.40 \$
3530	Services sanitaires Denis Fortier	Vidange – fosses	9 069.46 \$
3531	Simard Réjean	Frais de déplacement – évènement	37.44 \$
3532	Place 112	Breuages & sapins - Boîte à cadeaux	179.37 \$
3533	APLAD	Remboursement - cotisations 2023	196.24 \$
3534	Audio logique Sherbrooke	Bouchons sur mesure – empreintes	225.35 \$
3535	Canadian Tire	Pièces & accessoires - voirie	508.29 \$
3536	BMR G. Doyon inc.	pièces & accessoires - C.C.	51.19 \$
3537	Centre d’Extincteur SL inc.	Entr. & rép. – extincteurs	980.46 \$
3538	Corp. Résidents du Lac Miroir	Plan d'action - lac Miroir	794.84 \$
3539	Côté Roch	Entr. & rép. - sentiers F-H.	3 900.00 \$
3540	Dist. J. M. Bergeron inc.	Pièces & accessoires – voirie	20.95 \$
3541	Ecce Terra, Arpenteur	Certificat de localisation	862.31 \$
3542	Espace Muni	Adhésion annuelle 2023	85.00 \$
3543	Fonds d’Infor. sur le Territoire	Mutations - novembre 2023	55.35 \$
3544	A1 Gestion parasitaire inc.	Entente de service commercial	1 500.43 \$
3545	Le Groupe A & A	Photocopies	186.26 \$

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

3546	IGA Couture East Angus	Chèques-cadeaux - Guignolée 2023	600.00 \$
3547	JLD-Laguë	Pièces & accessoires - véhicule voirie	550.79 \$
3548	Journal Le Haut Saint-François	Publicité - vœux 2023	435.64 \$
3549	Lafond Hugues	Récupération - carcasse chevreuil	120.72 \$
3550	Larocque Marjolaine	Frais de déplacement	32.86 \$
3551	Oxygène Bois - Francs inc.	Pièces & accessoires – voirie	342.04 \$
3552	Paré Mariane	Piles	6.89 \$
3553	Geneviève Patoine Designer	Calendrier 2024 & sentiers	4 009.76 \$
3554	Service de Pneus Comeau inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	10 193.68 \$
3555	Pneu Mobiles Sylvain Paré	Entr. & rép. - véhicule voirie	581.77 \$
3556	Services Flo inc.	Entr. & rép. – bâtisses	459.90 \$
3557	Telmatik	Appels d'urgence	86.23 \$
3558	Terapro Agriculture	Pièces & accessoires - véhicule voirie	347.22 \$
3559	Thermoshell	Huile à chauffage – SC	1 337.34 \$
3560	Les Entreprises Dolbec	Pièces & accessoires - véhicule voirie	365.20 \$

### Prélèvements

1915	Cain Lamarre en Fidéicommiss	Honoraires juridiques	249.31 \$
1916	Donloxharmer	Entr. & rép. – usine e-u	531.72 \$
1917-18	Hydro-Québec	Électricité	635.97 \$
1919-22	J.N. Denis inc.	Entr. & rép. – véhicule voirie	11 546.93 \$
1923-24	Pierre Chouinard & fils	Carburant diesel	5 969.27 \$
1925	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	570.72 \$
1926	Régie Inter.San. des Hameaux	Collecte ordures-récupération	10 965.33 \$
1927-30	Bell Canada	Téléphone	514.76 \$
1931-43	Hydro-Québec	Électricité	4 659.58 \$
1944-45	J.N. Denis inc.	Entr. & rép. – véhicule voirie	1 646.05 \$
1946-47	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	6 342.68 \$

Le tout pour un montant total de 196 406.37 \$.

Un montant de 102 350,94 \$ a été versé en salaire, DAS et avantages sociaux, pour la période du 26 novembre au 23 décembre 2023.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 15. AVIS DE MOTION

#### 16. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

#### 17. ADOPTION DE RÈGLEMENT

##### 17.1 Règlement 2024-289 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2024 RÉSOLUTION 2024-018

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a adopté son budget pour l'année financière 2024 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent lors de la séance spéciale du 18 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'** afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est de l'intérêt de la Municipalité de décréter par règlement les différentes taxes ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE,** selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

**CONSIDÉRANT QUE,** selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une Municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

ainsi que les modalités d'application de la pénalité sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, par la conseillère M<sup>me</sup> Marjolaine Larocque.

### **IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 2024-289 Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2024 soit adopté à l'unanimité lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024 et qu'il soit statué et décrété comme suit :

#### **ARTICLE 1**

##### **EXERCICE FINANCIER**

Les taux de taxes, les compensations et les autres redevances décrétés par ce règlement couvrent l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

#### **ARTICLE 2**

##### **TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Les taux de la taxe foncière générale de base sont fixés à 0,6792 \$ du 100 \$ d'évaluation de la valeur imposable indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2024, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité, excluant les immeubles industriels et agricoles, dont les taux de taxes sont respectivement de 0,7472 \$ et de 0,6605 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Immeubles non résidentiels	0,6792 \$
Immeubles industriels	0,7472 \$
Immeubles de six logements et plus	0,6792 \$
Terrains vagues desservis	0,6792 \$
Immeubles agricoles	0,6605 \$
Résidentiels	0,6792 \$

#### **ARTICLE 3**

##### **TAXES FONCIÈRES – FINANCEMENT DES BARRAGES**

Le taux de la taxe foncière relié au financement des barrages (règlements 06-117 & 08-143) est fixé à **0,0093 \$** du 100 \$ d'évaluation de la valeur indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2024, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire.

#### **ARTICLE 4**

##### **TAXES FONCIÈRES – SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le taux de la taxe foncière relié à la Sûreté du Québec est fixé à **0,0598 \$** du 100 \$ d'évaluation de la valeur indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2024, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire.

#### **ARTICLE 5**

##### **TAXES FONCIÈRES – FINANCEMENT CAMION 10 ROUES**

Le taux de la taxe foncière reliée au Règlement d'emprunt 2021-259 autorisant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement est fixé à **0,0047 \$** du 100 \$ d'évaluation de la valeur indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2024, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire.

#### **ARTICLE 6**

##### **TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le tarif pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères et des matières résiduelles est réparti comme suit :

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CATÉGORIES	NOMBRE D'UNITÉ	ORDURES RÉCUPÉRATION COMPOSTAGE
Résidentiel et ferme avec bac roulant individuel	1	162,89 \$
Résidentiel avec conteneurs et saisonnier	¾	122,16 \$
Commerce ½ unité	½	81,44 \$
Commerce 1 unité	1	162,89 \$
Commerce 2 unités	2	325,78 \$
Industrie 3 unités	3	488,67 \$

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

Pour un deuxième bac de récupération ou un deuxième bac de compost, le propriétaire devra faire l'acquisition du bac en question selon le règlement de tarification et le montant de la taxe de service sera la même.

Pour un deuxième bac d'ordures, le propriétaire devra en faire l'acquisition en quincaillerie selon le bon format et le montant de la taxe de service sera doublé. Pour un troisième bac, le montant de la taxe de service sera triplé et ainsi de suite.

Pour les conteneurs privés de certains commerces, industries ou fermes, ils sont à la charge du propriétaire. Les frais de recul chargés par le transporteur seront facturés au propriétaire.

### **ARTICLE 7**

#### **TARIF POUR L'AQUEDUC**

Le tarif pour l'aqueduc est fixé à **326,77 \$** par unité d'habitation d'utilisation permanente, par unité industrielle et par centrale téléphonique. Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

### **ARTICLE 8**

#### **TARIF POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Le tarif pour l'entretien de la station d'épuration des eaux usées est fixé à **574,55 \$** pour un bâtiment principal construit sur un terrain raccordé au réseau d'égout.

### **ARTICLE 9**

#### **TARIF DE GESTION DES FOSSES SEPTIQUES ET POUR LA DISPOSITION DES BOUES**

Le tarif pour la vidange et la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées pour l'année 2024 tel que stipulé à la réglementation de la MRC du Haut-Saint-François est fixé au tarif unique de **90 \$**.

### **ARTICLE 10**

#### **TARIF POUR LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Le tarif pour le remboursement du capital et des intérêts pour le prolongement du réseau des eaux usées (règlements 06-118 & 08-144) est fixé à **15,39 \$** par point.

### **ARTICLE 11**

#### **TARIF POUR UN PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTE**

Les permis de séjour de roulotte\* seront de **10,00 \$/mois** et seront facturés au propriétaire du terrain où la roulotte est installée pour une période de douze (12) mois. Pour un remboursement de permis de séjour facturé, une demande écrite devra être faite au bureau municipal. Après vérification, le remboursement sera effectué.

Le permis de séjour est renouvelable chaque année et doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire du terrain.

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

\* Lorsque le zonage de la propriété le permet, l'installation doit être approuvée par écrit par l'inspecteur en urbanisme de la Municipalité avant d'être effectuée.

### ARTICLE 12

#### TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN

Un tarif est exigé et doit être versé au préalable pour une licence de chien aux montants suivants :

Licence de chien	25 \$ / chacune
Attelage de chiens de traîneaux*	125 \$ / chacun

Une licence de chien est d'une durée d'un (1) an et doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire du chien.

\* Lorsque le zonage de la propriété le permet, la licence doit être approuvée par écrit par l'inspecteur en urbanisme de la Municipalité.

### ARTICLE 13

#### TARIF POUR UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le tarif pour l'obtention d'un permis d'occupation du domaine public est fixé à **20,00 \$** (RE 09-155).

### ARTICLE 14

#### TARIF POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

Le tarif en lien avec le Règlement 2016-216 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet est fixé à **608,00 \$** par système de traitement.

### ARTICLE 15

#### NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Les comptes de taxes et redevances dont le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$) peuvent être payés au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en six (6) versements égaux aux dates d'échéance établies comme suit :

1er versement : le 30<sup>e</sup> jour après la date de facturation indiquée au compte;

2e versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du premier versement;

3e versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du versement précédent;

4e versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du versement précédent;

5e versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du versement précédent;

6e versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du versement précédent.

### ARTICLE 16

#### SUPPLÉMENTS DE TAXES MUNICIPALES

Les prescriptions des articles 2-3-4 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles à la suite d'une correction au rôle d'évaluation.

### ARTICLE 17

#### AUTORISATION DE SOLDES ANNULÉS

Le conseil municipal autorise, par le présent règlement, l'annulation de tout solde inférieur à cinq dollars (5,00 \$).

### ARTICLE 18

#### ESCOMPTE CONSENTI

Ceux qui paieront la totalité de leurs taxes dans les trente (30) jours qui suivront la date d'envoi, soit lors du premier versement, bénéficieront d'un escompte d'un pour cent (1 %) du montant net de leurs taxes. Cet escompte est applicable seulement aux comptes de taxes supérieurs à trois cents dollars (300,00 \$).

**ARTICLE 19**

**PAIEMENT EXIGIBLE ET INTÉRÊTS**

Le conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement est alors exigible auquel s'ajoute le taux d'intérêt à raison de douze pour cent (12 %) par année.

**ARTICLE 20**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Mariane Paré  
Maire

\_\_\_\_\_  
Solange Masson  
Directrice générale et greffière-trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. DIVERS**

**19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS**

**20. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**21.1 Réponses aux questions des citoyens**

**21.2 Période de questions des citoyens**

Environ 11 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.



La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

**22. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 19 h 55.

Présidente

Secrétaire

---

Mariane Paré  
Maire

---

Solange Masson  
Directrice générale et greffière-trésorière